



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-136 / 5-7-7-8**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** N. CHARLETY, A. FAVIER.

**Absent :** A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

---

**OBJET : INTERCOMMUNALITE : Festival International du Cirque Auvergne Rhône-Alpes Isère à Voiron Pays voironnais 2018 - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec GC PRODUCTIONS**

---

Rapporteur : Julien Polat

**EXPOSE :** Le Festival international du cirque a été créé en 2 002 par Guy CHANAL ; il est devenu au fil des années un rendez-vous incontournable dans le calendrier des arts du spectacle vivant. Véritable compétition où seuls les meilleurs peuvent prétendre à « l'étoile d'or », l'événement attire plus de 17 000 spectateurs à chaque édition. Depuis l'année 2 015, il s'est installé à Voiron, sur le Domaine intercommunal de la Brunerie.

Sous la houlette de Jean-Pierre FOUCAULT, le « Monsieur Loyal » attitré de l'événement, durant quatre jours, plus de 70 artistes venant du monde entier défilent pour présenter leur numéro au public et à un jury d'exception. Après deux jours de sélection, seuls 14 numéros seront retenus pour la finale du samedi soir à l'issue de laquelle les étoiles seront décernées.

Accueillir un événement d'une telle envergure présente de nombreux avantages pour la Commune et le Pays voironnais. Il permet de créer une dynamique économique, culturelle et populaire pour l'ensemble du territoire. Il renforce la notoriété de Voiron et du Pays Voironnais à l'échelle régionale, voire nationale et internationale. Enfin, au même titre que la Foire de la Saint Martin, cet événement complète et diversifie le calendrier des animations proposées aux Voironnais qui vivront alors au rythme du festival pendant plusieurs semaines.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

La subvention allouée au Festival 2018 sera la même qu'en 2017 soit 65 000 €. Par ailleurs, étant acté que le stade d'athlétisme de la Brunerie doit être prochainement rénové, un nouveau terrain est recherché pour accueillir le Festival 2018.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 4 décembre 2017 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe avec GC PRODUCTIONS pour l'organisation du Festival international du cirque Auvergne Rhône-Alpes Isère à Voiron Pays voironnais 2018.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par 25 voix **POUR** - 2 **CONTRE** (J-L. BALLY, J. VIAL) - 5 **ABSTENTIONS** (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, L. TRICOLI, R. REVIL) **AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies

Yves ALLARDIN